

Montréal, le 11 octobre 2018

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>es</sup> Marion Barrault et  
Jean-Olivier Tremblay  
Hydro-Québec  
Vice-présidence – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

M<sup>es</sup> Catherine Rousseau et  
Marc-André LeChasseur  
Bélanger Sauvé  
5, Place Ville Marie  
Bureau 900  
Montréal (Québec) H3B 2G2

**Objet : Demande de fixation des conditions d'implantation du réseau de distribution d'Hydro-Québec dans la Ville de Terrebonne  
Dossier : R-4038-2018**

---

Chères consœurs, chers confrères,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception des lettres des 19 et 20 septembre 2018 déposées respectivement par le Distributeur et la Ville de Terrebonne (la Ville) dans le dossier mentionné en titre et requiert que vous lui fournissiez des précisions à cet égard.

Ainsi, le procureur de la Ville indiquait le 20 septembre que l'expertise sur laquelle travaille la Ville devrait être prête pour dépôt d'ici 30 à 50 jours. La Régie souhaite savoir avec précision la date envisagée pour ce dépôt.

Également, ce procureur indique qu'il déposera, dans un délai de 15 jours, une lettre explicative des moyens qu'il entend faire valoir à l'audience dans toute forme que la Régie pourrait exiger. Or la Régie est toujours dans l'attente de cette lettre et souhaite la recevoir dans les meilleurs délais, peu importe son format. La Ville devra de plus répondre à ce moment aux demandes que la Régie formulait dans sa lettre du 17 septembre 2018 quant à son évaluation du temps d'audience nécessaire et au nombre définitif de témoins qu'elle souhaite faire entendre.

Quant au Distributeur, la Régie s'attend à ce qu'il réponde dans les meilleurs délais à la lettre attendue de la Ville relative aux moyens qu'elle entend faire valoir à l'audience.

Finalement, la Régie envisage tenir l'audience prévue dans ce dossier du **25 au 28 février 2019** et souhaite obtenir la confirmation des parties de leur disponibilité à cet égard.

Veillez agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd